

# Le panafricanisme et l'intégration régionale

*S. K. B. Asante,  
en collaboration avec David Chanaiwa*

Les débuts du panafricanisme, défini comme un « mouvement politique et culturel qui considère l'Afrique, les Africains et les descendants d'Africains à l'étranger comme un seul ensemble et qui vise à régénérer et unifier l'Afrique ainsi qu'à encourager un sentiment de solidarité entre les populations du monde africain<sup>1</sup> », ont été évoqués dans le volume VII de cet ouvrage, d'autres éléments en étant examinés au chapitre 23 du présent volume. Deux aspects caractéristiques de ce mouvement depuis 1935 n'ont pas encore été abordés, le panafricanisme en tant que force d'intégration et le panafricanisme en tant que mouvement de libération. Le premier aspect constitue le thème du présent chapitre, le second sera traité au chapitre suivant. En tant que force d'intégration visant l'unité ou la coopération politique, culturelle et économique en Afrique, le panafricanisme connaît trois phases distinctes : la phase coloniale, de 1935 à 1957 ; la phase de l'indépendance, de 1957 à la fin des années 60, qui passe pour l'âge d'or du panafricanisme en tant que mouvement de libération ; et une troisième phase qui a débuté dans les années 70 et au cours de laquelle le panafricanisme, en tant que force d'intégration, a été puissamment renforcé par les changements spectaculaires qu'a connus l'économie mondiale et par les lourdes répercussions de ces changements sur les économies africaines.

Le panafricanisme en tant que mouvement d'intégration a connu un bel essor dans les années 20, comme en témoignent les activités du Congress of British West Africa qui ont conduit, notamment, à la formation de la British

1. P. O. Escdebe, 1980, p. 14.

West African University, de la West African Press Union et de la British West African Cooperative Association ainsi qu'à celle d'associations d'étudiants comme la West African Students Union (WASU). Il a perdu de son attrait dans les années 30 et 40, qui marquent l'apogée du colonialisme en Afrique. Dans les années 40, Kwame Nkrumah et George Padmore, à Londres, et le Sénégalais Alioune Diop lui ont redonné une certaine vigueur. Dès 1942, Nkrumah soutenait que toutes les colonies d'Afrique de l'Ouest « devaient d'abord s'unir et former une entité nationale, totalement libre du joug étranger, avant de pouvoir mettre sur pied une coopération internationale à grande échelle<sup>2</sup> ». C'est en 1947 que vit le jour *Présence africaine*, mouvement culturel qui reprenait les grandes idées des apôtres du panafricanisme et du premier Congrès panafricain. Les intellectuels noirs et européens rassemblés autour d'Alioune Diop furent à l'origine d'ouvrages fondamentaux, tels *Nations nègres et cultures* de Cheikh Anta Diop. Pour les militants de *Présence africaine*, il s'agissait de montrer que l'épanouissement de la culture noire était inconcevable dans une situation de dépendance politique, et que les Noirs devaient s'unir et se montrer solidaires dans la lutte. Ils devaient donc se démarquer de l'autre, le colonisateur, et s'affirmer en tant que Noirs. Invité à préfacier *La philosophie bantoue* du père Tempels, Alioune Diop y vit « une lecture obligée pour les Noirs, pour les sensibiliser davantage et les aider à comprendre leurs relations avec l'Europe ».

## Panafricanisme et intégration du continent

En dépit des efforts intégrationnistes des années 30 et 40, il n'y eut guère de résultats avant 1957. C'est à cette date, qui marque l'accession du Ghana à l'indépendance sous la conduite énergique de Nkrumah, que le panafricanisme en tant que mouvement d'intégration définit véritablement ses objectifs et trouva sa dynamique. À l'époque, il s'agissait d'atteindre l'intégration politique, culturelle et économique aux niveaux régional, continental et extrarégional (c'est-à-dire Afrique et Communauté économique européenne).

C'était alors assurément Nkrumah qui montrait la voie. Sa première initiative fut de constituer l'union Ghana-Guinée (1958) et l'union Ghana-Guinée-Mali, première étape vers l'« Union des États africains ». La deuxième fut d'organiser la Conférence des États africains indépendants qui se tint à Accra en avril 1958, un an à peine après l'indépendance du Ghana. Y participèrent tous les États d'Afrique alors indépendants, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Libéria, la Libye, le Maroc, le Soudan et la Tunisie. Elle fut suivie par la Conférence des peuples africains, tenue elle aussi à Accra en 1958 — le chapitre suivant reviendra sur cette réunion

2. K. Nkrumah, 1962, p. 33.

d'une importance historique. Vinrent ensuite la rencontre Guinée-Libéria de Sanniquelli en juillet 1959, la deuxième Conférence des États africains indépendants de Monrovia en août 1959 et la troisième conférence d'Addis-Abeba en 1960. Toutes ces conférences prônaient, entre autres, la constitution d'un vaste marché commun à l'échelle du continent. La première conférence de 1958, par exemple, appela à l'élimination des barrières douanières et autres entraves au commerce entre États africains, ainsi qu'à la conclusion d'accords de paiement multilatéraux afin de développer les échanges économiques et d'aboutir à la création d'un marché commun. C'est pour renforcer cet aspect économique que fut créé en 1958 la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) — ses activités depuis lors ont été examinées en détail au chapitre 14.

Toutes ces conférences recommandaient aussi fermement l'intégration politique ou l'unité politique de l'Afrique. Nkrumah en était le champion et défendait l'unité africaine et la création d'un marché commun panafricain avec une ardeur et une passion indomptables. À ses yeux, unité et marché commun constituaient un préalable indispensable au développement rapide et total non seulement de l'ensemble du continent mais aussi des États indépendants associés au sein de l'union. Tout en défendant la « haute politique » que représentait l'union politique du continent, il exprimait des réserves au sujet du régionalisme. Il se méfiait des fédérations régionales, craignant que les allégeances régionales ne favorisent un jeu de puissances ou « ne permettent aux impérialistes et aux néocolonialistes de pêcher en eau trouble<sup>3</sup> ».

Du fait de son couplage avec le mouvement d'unification politique, le projet de marché commun continental n'a guère retenu l'intérêt des dirigeants africains opposés à l'union politique. Car même si d'autres gouvernements africains souscrivaient à l'analyse de Nkrumah, ils n'étaient pas nécessairement disposés à accepter une solution politique ambitieuse. Le néocolonialisme ne représentait pas à leurs yeux une menace telle qu'elle justifiait des mesures aussi draconiennes que le transfert de la souveraineté à une autorité politique centrale. La conférence d'Addis-Abeba de 1960 revêtit une grande importance car elle mit en évidence les divisions et désaccords entre États africains quant aux voies de l'unité du continent.

L'accession à l'indépendance d'un très grand nombre d'États africains entre 1960 et 1964 — le nombre d'États indépendants passant de 9 à 26 en 1960, dont toutes les ex-colonies françaises plus le Nigéria, le Zaïre et la Somalie, et à 33 en 1964 — gêna considérablement l'action intégratrice du panafricanisme. Les nouveaux dirigeants africains se divisèrent horizontalement en deux blocs, l'un pro-occidental et l'autre prosocialiste, et, verticalement, en révolutionnaires, progressistes, réactionnaires, capitalistes, socialistes, traditionalistes et modérés. Qui plus est, comme on le verra

3. K. Nkrumah, 1963, p.215.

au chapitre suivant, l'objectif prioritaire des conférences panafricaines des années 60 était d'intensifier la lutte politique pour permettre aux pays encore soumis à la tutelle coloniale d'accéder à l'indépendance. C'est pourquoi le développement économique, en dépit de son importance cruciale, n'était pas un objectif majeur. En outre, les dirigeants des nouveaux pays indépendants consacraient toute leur attention aux problèmes territoriaux immédiats posés par l'unification des groupes ethniques et régionaux, au renforcement de leur propre parti et de leur pouvoir sur les masses et les chefs de l'opposition, à la lutte contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance, à la sécurité du pays face à la guerre froide et aux menaces de coups d'État. Du fait de ces priorités, tensions et conflits internes, il était difficile à certains chefs d'État indépendants de s'engager dans une politique panafricaniste au-delà de leurs propres frontières ou d'appliquer des résolutions panafricanistes sur le territoire national.

Les dirigeants africains commencèrent donc à se ranger dans des camps opposés, en particulier sur la question de l'avenir de la dimension intégrationniste du mouvement panafricain. En 1961, le Ghana, la Guinée, l'Égypte, le Mali, le Maroc, la Libye et le gouvernement algérien en exil constituèrent le Groupe de Casablanca, tandis que les autres anciennes colonies françaises, plus le Nigéria, l'Éthiopie, le Libéria et la Sierra Leone, formaient le Groupe de Monrovia. D'une façon générale, le Groupe de Casablanca était favorable à une union politique forte s'inspirant des États-Unis d'Afrique prônés par Nkrumah. Il rassemblait les dirigeants africains militant pour le panafricanisme, le socialisme et le non-alignement, et préconisant une planification et un développement économique centralisé et un système de défense et de sécurité au niveau du continent, ainsi que la remise à l'honneur de la culture africaine.

Le Groupe de Monrovia, quant à lui, était favorable à une confédération souple d'États africains souverains indépendants, qui favoriserait une participation et une coopération volontaires dans le domaine des échanges culturels et de l'interaction économique. Ses membres étaient particulièrement inflexibles sur la question du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État et se méfiaient des ambitions de certains États du Groupe de Casablanca, redoutant une ingérence dans leurs affaires intérieures.

Néanmoins, comme on le verra au chapitre suivant, les deux groupes restèrent fidèles à leur engagement historique en faveur de la libération totale des dernières colonies et de la politique de non-alignement. Grâce aux efforts incessants du Groupe de Casablanca, en particulier de Nkrumah, Sékou Touré et Modibo Keita, et avec le soutien de l'empereur d'Éthiopie, Haïlé Sélassié, une conférence au sommet des États africains indépendants fut organisée à Addis-Abeba en 1963 pour mettre fin aux dissensions, unir les dirigeants et créer une structure panafricaine commune. Après de multiples propositions et contre-propositions, nombre de séances de commissions et de négociations bilatérales, trente dirigeants africains, chefs d'État ou de gouvernement de pays indépendants, signèrent le 25 mai 1963 la Charte de

l'unité africaine qui portait création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

On trouvera au chapitre suivant des précisions sur l'OUA, ses objectifs, sa structure et ses activités depuis sa création. Il suffit de noter ici que, si la constitution de cette organisation répondait en partie aux aspirations intégrationnistes du panafricanisme, elle était loin de satisfaire les vieux panafricanistes radicaux dont Nkrumah était le chef de file. Jusqu'à sa chute en 1966, Nkrumah ne manqua presque jamais, lors des réunions de l'OUA, de plaider avec passion et obstination pour la transformation de l'Organisation en un gouvernement d'union continentale ou en véritables États-Unis d'Afrique; mais aussi longs, circonstanciés et émouvants que fussent ses discours, il n'obtint pas satisfaction.

Du fait de la création de l'OUA et de la concentration de son action sur la dimension libératrice du panafricanisme qui sera examinée ci-après, ainsi que de la grande attention que de nombreux États indépendants portaient à leur évolution interne et au renforcement de leurs liens avec les anciennes puissances coloniales, et, surtout, du fait du renversement de Nkrumah, le panafricanisme en tant que force d'intégration perdit de son élan pendant la seconde moitié des années 60, au profit généralement de mouvements favorables à la constitution de groupements régionaux et interétatiques. Selon Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, il existait en 1977 « plus de vingt organisations intergouvernementales de coopération économique multisectorielle » en Afrique et une centaine d'organisations multinationales unisectorielles qui s'employaient à y promouvoir la coopération technique et économique<sup>4</sup>. Beaucoup d'entre elles furent créées dans les années 60, époque qui marqua l'apogée de l'intégration africaine. Mais cette décennie fut également celle du déclin pour plusieurs groupements régionaux. Au début des années 70, sinon plus tôt, les efforts d'intégration des pays africains étaient manifestement compromis.

Par exemple, les deux initiatives des pays francophones d'Afrique de l'Ouest qui s'étaient traduites par la mise en place, successivement, de l'Union douanière de l'Afrique de l'Ouest (UDAO), en juin 1959, et de l'Union douanière et économique des États de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO), en juin 1966, se soldèrent toutes deux par des échecs. La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), constituée en 1973, est la tentative d'intégration régionale la plus récente des États de cette région, issus pour la plupart de l'ancienne Fédération de l'Afrique-Occidentale française (AOF). L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), instaurée en janvier 1966, ne réussit guère mieux; les restrictions dont fit l'objet l'ouverture de marchés et le non-respect des règlements qu'elle avait établis ôtèrent à l'Union l'essentiel de sa force en tant que système d'intégration. De même, le Conseil de l'Entente fondé en 1959 à l'initiative du président ivoirien Houphouët-Boigny semble perdre de son importance, l'attention se

4. A. Adedeji, 1977, p.10.



24.1. Les quatre chefs d'État du Conseil de l'Entente après une «réunion» au palais de l'Élysée à Paris en avril 1961. De gauche à droite : le président du Dahomey (actuel Bénin) H. Maga, le président de Côte d'Ivoire F. Houphouët-Boigny, le président du Niger H. Diori et le président de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) M. Yameogo.

[Photo : © AFP Photos, Paris.]

concentrant de plus en plus sur un groupement dynamique, plus vaste, la CEAO. À l'éphémère Organisation des États riverains du Sénégal (OERS, 1968-1971) succéda en 1972 l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui n'a toujours pas pu mettre en place un mécanisme de coopération viable. De même, les accords de coopération passés entre les neuf membres du Comité consultatif permanent du Maghreb, né en novembre 1965, ne furent jamais ratifiés.

En revanche, aucune entente économique régionale ne fut réalisée au cours des premières années qui suivirent l'indépendance dans les pays africains anglophones, exception faite de l'Afrique orientale qui accéda à l'indépendance en tant que communauté économique. Alors que les pays francophones d'Afrique de l'Ouest s'efforcèrent toujours de préserver les institutions communautaires créées avant l'indépendance et d'en créer de nouvelles, les pays anglophones décidèrent, essentiellement sous la pression du Ghana, de dissoudre les quelques institutions communautaires

mises en place par les Britanniques — l'Office monétaire de l'Afrique-Occidentale britannique, la Cour d'appel d'Afrique occidentale, l'Institut de recherche d'Afrique occidentale sur le cacao et la West African Airways Corporation —, accélérant ainsi le processus de « balkanisation » dans cette région.

La Communauté de l'Afrique orientale, qui passait à l'époque pour être la structure de coopération régionale la plus élaborée du tiers monde, posa des problèmes autrement préoccupants; elle connut au cours des années 60 des tensions si fortes qu'à la fin de la décennie l'intégration économique avait régressé. Pour mesurer la réalité de l'intégration des pays d'Afrique orientale, il suffit d'observer qu'au moment de l'indépendance, le commerce extérieur, les politiques fiscales et monétaires, les infrastructures des transports et des communications, et l'enseignement supérieur étaient organisés au niveau régional. Par la suite, ces liens et ces organismes furent systématiquement démantelés et tout espoir s'évanouit de voir le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie évoluer vers une structure totalement fédérée, dotée d'un gouvernement unique. En juin 1977, la Communauté de l'Afrique orientale, ce modèle de coopération régionale en Afrique, s'était totalement effondrée.

À l'évidence, les différents projets d'intégration économique lancés dans l'optimisme au cours des années 60 étaient moribonds à la fin de la décennie. Ainsi, en dépit des discours exaltant la solidarité panafricaine et malgré la quantité des structures de décision mises en place, cette période fut, paradoxalement, celle du déclin de l'intégration régionale en Afrique. Les multiples expressions d'attachement aux principes du panafricanisme ne débouchèrent aucunement sur la constitution de bases solides pour d'éventuelles ententes régionales. Comment expliquer ces lenteurs et ces hésitations? Est-ce parce que les pays africains ne virent pas les avantages de l'intégration économique régionale et de l'autonomie collective? Ou est-ce parce que quelque force sous-jacente vint ébranler les bases mêmes de la coopération?

Au cours des premières années qui suivirent l'indépendance, les problèmes et les contraintes associés à l'intégration régionale en Afrique étaient multiples et assurément redoutables. Ils tenaient à des facteurs historiques tout autant internes qu'externes parmi lesquels figurait en bonne place le développement de la conscience nationale et son impact sur l'intégration régionale. Le colonialisme avait laissé derrière lui une mosaïque d'États souverains qui n'étaient eux-mêmes que des entités artificielles. On ne pouvait en aucune façon parler de nations; ces États ne représentaient encore qu'un cadre territorial dans lequel les mouvements d'indépendance avaient semé les ferments de l'identité nationale. La tâche principale des nouveaux gouvernements était d'apporter le terreau qui ferait lever la semence. Soucieux de favoriser l'intégration nationale, les nouveaux dirigeants furent contraints de s'en tenir au cadre strictement national et de privilégier le développement politique, économique et social de leur propre peuple. Leur préoccupation première fut d'édifier des États-



24.2. De gauche à droite : le président tanzanien J. Nyerere, le président ougandais A. M. Obote et le président kényen J. Kenyatta, signant le Traité de coopération en Afrique de l'Est à Kampala en juin 1967.

[Photo : © Topham, Londres.]

nations viables fondés sur leurs traditions et leurs coutumes propres et sur les promesses qui avaient été faites aux masses populaires. Dans la mesure où la priorité fut accordée à la consolidation nationale, la coopération avec les autres pays africains ne put qu'être reléguée au second plan. Une coopération authentique exigeant nécessairement des engagements à long terme, on se montra peu pressé, ce qui était compréhensible, de prendre des décisions restreignant la souveraineté nationale dans certains secteurs clés, notamment celui de la formulation des plans de développement. Si cette réticence n'empêchait pas les initiatives communes en vue de certaines formes d'intégration régionale, elle révélait l'existence de limites bien réelles au-delà desquelles les États africains n'étaient disposés ni à renoncer à leur souveraineté, ni à la partager.

Nulle part en Afrique on ne se montra disposé à sacrifier les intérêts nationaux sur l'autel de l'intégration régionale. Les États africains ne s'entendaient pour libérer les échanges ou répartir les industries que dans la mesure où les objectifs de l'intégration régionale n'entraient pas en conflit avec les impératifs nationaux, qu'il s'agisse de sécurité, de prestige ou d'avantages économiques. Cette tendance fut accentuée, notamment, par les divers groupements économiques existant en Afrique avant la Convention de Lomé : le système de Yaoundé qui unissait dix-huit pays francophones associés à



la Communauté économique européenne (CEE); l'accord commercial spécial signé en janvier 1966 (mais jamais appliqué) entre la CEE et des pays non associés ou associés au Commonwealth, comme le Nigéria; et l'accord d'Arusha de septembre 1969 qui unissait trois États d'Afrique orientale — le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.

D'un point de vue politico-économique, on peut également estimer que divers facteurs, en premier lieu l'hétérogénéité économique et politique du continent, compliquèrent le fonctionnement des systèmes de coopération économique<sup>5</sup>. Des pays qui se réclamaient de systèmes de développement si différents ne pouvaient faire de bons partenaires dans le cadre d'accords de coopération économique. De fait, les clivages politiques, économiques et idéologiques menacèrent même les systèmes de coopération économique existants et par ailleurs viables, telle la Communauté de l'Afrique orientale aujourd'hui disparue. À ces contraintes et problèmes cruciaux s'ajoutaient ce que Timothy Shaw a appelé « les problèmes insolubles de la politisation des organisations » qui aboutirent à des « tensions au sein des institutions et à leur effondrement<sup>6</sup> ». La Communauté de l'Afrique orientale en est un exemple classique mais notons aussi qu'en Afrique francophone les organisations étaient sujettes à des changements d'une déroutante fréquence, phénomène dû en partie aux disparités régionales.

Du fait de ces difficultés insurmontables, la création de groupements régionaux en Afrique au cours des dix années qui suivirent le retour à l'indépendance se ramena généralement à la simple déclaration d'intention ou à l'expression d'un alignement à l'échelle du continent. Ni l'enthousiasme manifesté par Nkrumah pour le noble idéal panafricain de l'unité politique et de l'intégration économique du continent, ni le régionalisme progressif devant à terme conduire au panafricanisme, pour lequel penchait Julius Nyerere, ne dépassèrent le stade du débat théorique. L'ironie veut que, malgré ces résultats décevants, l'intégration, comme solution aux problèmes que connaît l'Afrique, suscite un enthousiasme croissant depuis quelques années. Comme l'indique ce qui suit, ce phénomène s'explique par la crise de développement que traverse l'Afrique et, en particulier, par le fait que la dépendance excessive du continent envers l'économie internationale dominée par les pays occidentaux aggrave encore cette tragique situation. Si, au cours des années 60, le panafricanisme en tant que mouvement de libération eut pour effet de distendre les liens politiques qui rattachaient l'Afrique à l'Europe, on assista dans le même temps au renforcement de sa dépendance économique et culturelle envers cette même Europe et envers le monde développé en général. Ainsi, le néocolonialisme et la dépendance économique augmentaient à mesure que le colonialisme politique déclinait. Une brève description de ce qu'on appelle la « crise

5. T. M. Shaw, 1975*b*.

6. T. M. Shaw, 1975*a*.

du continent africain » permettra de comprendre le regain de faveur dont bénéficie le panafricanisme en tant que recherche de l'intégration.

## Panafricanisme, régionalisme et développement économique

Depuis les années 70, le panafricanisme en tant que force d'intégration au niveau régional a suscité effectivement un regain d'enthousiasme. Quelle est la nature de ce nouvel intérêt et comment s'explique-t-il ? Ces deux questions ont été abordées au chapitre 14 et nous nous concentrerons ici sur les aspects intégrationnistes de cette évolution. La raison principale, comme A. Adedeji l'a souligné au chapitre 14, est à chercher dans les résultats économiques décevants de l'Afrique au cours des vingt-cinq dernières années. En dépit des efforts accomplis pour stimuler la croissance industrielle, encourager la production agricole et lancer de nouveaux programmes de développement afin d'opérer des changements plus radicaux dans les structures économiques héritées du colonialisme, le fait est que la transformation du continent, dont on pensait qu'elle suivrait de près l'indépendance politique, n'est encore qu'un espoir. De nombreux pays africains n'ont enregistré aucun progrès économique sensible depuis 1960. L'Afrique compte 16 des 25 pays que l'Organisation des Nations Unies a classés en 1971 dans la catégorie des « pays les moins avancés », et parmi les 32 pays identifiés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session extraordinaire, en 1974, comme étant « les plus gravement touchés » par la « crise économique actuelle », 20 se trouvent en Afrique.

Au début des années 60, les dirigeants africains espéraient que les échanges commerciaux avec les pays industrialisés, conjugués à l'aide de ces pays, fourniraient les ressources nécessaires pour permettre le développement autonome et continu auquel ils aspiraient, mais ces espoirs ne se concrétisèrent pas. Les années 60 furent donc le temps de la déception. Ni le commerce, ni les politiques d'aide suivies par les pays industrialisés ne purent accélérer le développement économique. Au terme de la première Décennie des Nations Unies pour le développement (1960-1970), le taux de croissance de l'Afrique était le plus faible du monde en développement : 2% contre 4,1% pour l'Asie du Sud ; 5,6% pour l'Asie de l'Est ; 4,5% pour l'Amérique latine et 7,2% pour le Moyen-Orient. Les premières indications dont on dispose au sujet de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (1970-1980) ne laissent guère entrevoir de progrès. Ainsi, en dépit de ses ressources naturelles considérables, l'Afrique n'est pas parvenue à atteindre un taux de croissance suffisant ni un niveau de vie satisfaisant au cours des vingt-cinq dernières années<sup>7</sup>.

7. OUA, 1981, paragraphe 10.

En dépit de leurs exportations, de nombreux pays africains ont connu pendant les années 70 une croissance économique léthargique, de faibles niveaux de productivité, une base industrielle limitée et morcelée, une forte dépendance à l'exportation, sur une gamme dangereusement réduite de produits de base, de faibles niveaux d'espérance de vie et un déficit croissant de leur balance des opérations courantes. Leur revenu réel par habitant diminua alors que le taux d'inflation se multipliait environ par deux et était en moyenne de plus de 20 % par an de 1977 à 1979. Le déficit global de la balance des opérations courantes passa de 4 milliards de dollars en 1974 à près de 10 milliards en 1978-1979<sup>8</sup>. Plus grave encore, de 1970 à 1979 la dette extérieure des pays de l'Afrique subsaharienne est passée de 6 à 32 milliards de dollars tandis que le pourcentage des recettes d'exportation consacré au service de la dette (pour tous les pays importateurs de pétrole) passait de 6 à 12 %<sup>9</sup>. On peut donc dire, pour reprendre l'expression de T. M. Shaw, que l'héritage du colonialisme n'avait « rien d'engageant » en 1960 mais qu'il se présentait sous un jour encore moins prometteur en 1980. Mais le plus préoccupant, c'est que l'Afrique est un terrain propice à ce que l'on appelle désormais le néocolonialisme et la dépendance, lesquels ont contribué, dans une large mesure, à mettre le continent dans une situation difficile. À la fin des années 70, l'Afrique était plus dépendante des pays occidentaux qu'elle ne l'avait jamais été auparavant. La plupart des pays africains étaient devenus encore plus fortement tributaires des intérêts, des investissements, de la technique et du savoir-faire étrangers, des théories de développement et de croissance économique élaborées à l'étranger et surtout de l'exportation des matières premières et des produits agricoles vers les riches pays occidentaux.

Dans l'économie mondiale, l'Afrique s'est toujours trouvée dans une situation de subordination caractérisée par l'asymétrie et l'inégalité de ses relations économiques avec les pays occidentaux industrialisés. Même si l'on considère que la théorie de la dépendance ne rend qu'imparfaitement compte des systèmes et des relations économiques de l'Afrique, il est indéniable que le continent se trouve en situation d'inégalité dans l'ordre économique international. Cette situation préoccupante fut aggravée par les effets de la crise planétaire marquée par la fin du système de Bretton Woods, les chocs pétroliers provoqués par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), la crise de l'énergie et la stagnation qui s'est développée à partir du milieu des années 70, éléments qui mirent en évidence pour la première fois l'extrême vulnérabilité de la quasi-totalité des pays africains aux forces extérieures. Face à cette réalité implacable, les dirigeants africains furent contraints d'adapter leurs options aux exigences de la situation et de s'interroger sur le meilleur moyen de parvenir au développement économique.

La catastrophe et l'effondrement étant imminents, des réponses novatrices s'imposaient car on ne pouvait mettre un terme à la dégrada-

8. J. B. Zulu et S. M. Nsouli, 1984, p. 5.

9. Banque mondiale, 1981, p. 3.

tion de l'économie et inverser ce processus qu'en adoptant de nouvelles orientations. L'espoir de l'Afrique résidait donc dans une réorientation radicale des stratégies de développement national et régional. La réussite de l'OPEP cristallisa la notion de puissance née de l'action collective et de la solidarité. Une action de ce type semblait indispensable pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique. Les États africains avaient donc la conviction qu'ils devaient favoriser la coopération interafricaine afin de renforcer les tentatives entreprises au niveau national pour consolider leur indépendance. Car, comme le dit le président Nyerere, aussi faible que soit un pays: « Ensemble ou même en groupes, nous sommes beaucoup moins faibles. Nous avons les moyens de nous aider réciproquement de bien des façons et chacun peut tirer profit de cette entraide. En outre, en tant que groupe, les rapports que nous avons avec les pays riches se situent dans une optique très différente car si, économiquement, ils n'ont peut-être besoin d'aucun d'entre nous en particulier, ils ne peuvent se couper de nous tous<sup>10</sup>. »

Au milieu des années 70, l'Afrique se trouvait donc face au choix suivant: continuer à accepter les structures de dépendance dont elle avait hérité et, du même coup, accepter la subordination de son propre développement aux intérêts particuliers du système économique international occidental, ou commencer à se libérer de ces structures, notamment par l'intégration économique régionale.

C'est pour répondre au problème crucial posé par les résultats décevants de la plupart des économies africaines et par l'échec du dialogue Nord-Sud, qui n'avait pu atteindre l'objectif d'un nouvel ordre économique mondial, que le Plan d'action de Lagos a vu le jour. La stratégie élaborée dans cet important document est axée sur les concepts d'indépendance économique, de développement auto-entretenu et de croissance économique. Elle a pour thème essentiel l'émancipation de l'Afrique par rapport aux stratégies étrangères, ainsi que le déclaraient les dirigeants africains: « Nous considérons avec inquiétude la dépendance excessive de l'économie de notre continent [...]. Ce phénomène a rendu l'économie des pays africains extrêmement sensible aux événements extérieurs et a nui aux intérêts du continent<sup>11</sup>. »

Pour contrer ce phénomène de dépendance excessive, les États africains « ont résolu d'adopter une vaste approche régionale fondée essentiellement sur l'autonomie collective ». Le régionalisme dont il est question dans tous les chapitres du Plan ou presque fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Sans intégration régionale, le Plan d'action de Lagos est condamné comme concept et comme stratégie.

C'est dans ce contexte que le panafricanisme en tant que recherche de l'intégration apparaît aujourd'hui comme un important moyen de réduire la dépendance des pays africains et de consolider leur position dans les

10. J. Nyerere, 1970 $\hat{b}$ , p.12.

11. OUA, 1981, paragraphe 14.

négociations, contribuant ainsi à en renforcer le potentiel de développement dans le cadre de la stratégie plus générale visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Outre ses avantages traditionnels — augmentation des échanges commerciaux et des investissements — l'intégration économique régionale, de l'avis de ceux qui la préconisent énergiquement, est un moyen de réduire la vulnérabilité de l'Afrique face aux forces extérieures. Cette évolution est d'autant plus urgente que les rapports de dépendance, loin de s'affaiblir, semblent au contraire se renforcer en raison du gonflement de la dette extérieure de nombreux États africains. Il est à espérer que l'intégration économique régionale puisse mettre fin à cette relation de dépendance en aidant chaque État membre à exporter vers les pays voisins des produits manufacturés et, à terme, des biens d'équipement. À la base, il y a le désir des pays africains et de leurs dirigeants de déterminer dans la mesure du possible leurs propres politiques économiques en fonction de leurs aspirations nationales, de leurs ressources naturelles et de leurs principes idéologiques, sans se laisser influencer par les pays développés. Les problèmes et les perspectives créés par la constitution de groupements régionaux méritent donc d'être attentivement examinés sous cet angle.

### Les nouvelles formes d'organisation régionale et la question de la dépendance

Les dernières années ont été marquées par la réapparition d'une série de projets d'intégration régionale en Afrique qui sont autant de réponses plus ou moins explicites à la domination étrangère héritée de l'ère coloniale. L'une des plus ambitieuses et des plus dynamiques d'entre elles est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, ECOWAS en anglais) regroupant seize pays qui, de la Mauritanie au nord-ouest au Nigéria au sud-est, couvrent une superficie de 6 millions de kilomètres carrés et abritent environ 150 millions d'habitants. Constituée à Lagos en mai 1975, la CEDEAO est la première tentative sérieuse d'intégration et de coopération économiques dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et rassemble des pays dont la langue, l'histoire, les alliances et les institutions sont différentes. Parmi ses États membres, cinq ont pour langue officielle l'anglais, huit le français, deux le portugais et un l'arabe<sup>12</sup>.

La CEDEAO mise à part, les deux initiatives les plus récentes ont pour cadre l'Afrique australe. La première est la Southern African Development Coordination Conference (Conférence pour la coordination du développement en Afrique australe, SADCC), qui a été officiellement consacrée en avril 1980 par la Déclaration de Lusaka sur la libération économique signée par les cinq États de la ligne de front — Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie — auxquels se sont joints le Lesotho, le Malawi, le

12. Pour une étude approfondie de la CEDEAO, voir S. K. B. Asante, 1985.

Swaziland et le Zimbabwe. La SADCC était conçue à l'origine comme l'aile économique du groupe des États de la ligne de front qui, depuis 1974, sont étroitement associés à la lutte de libération menée en Namibie, en Afrique du Sud et dans ce qui était alors la Rhodésie, lutte qu'ils ont soutenue et à laquelle ils ont dans une certaine mesure participé directement, militairement, politiquement et diplomatiquement. La Conférence regroupe ainsi neuf pays recouvrant une superficie de 5 millions de kilomètres carrés et comptant au total environ 60 millions d'habitants. La seconde organisation — la Preferential Trade Area for Eastern and Southern Africa States (Zone de commerce préférentiel des États d'Afrique orientale et australe, PTA) —, protégée en décembre 1981 à Lusaka par neuf de ses dix-huit membres potentiels, a finalement vu le jour à Harare en juillet 1984. En dépit de son nom, elle ne se limite pas aux seuls rapports commerciaux et à leur définition, aussi détaillée soit-elle. Son action intéresse la quasi-totalité des secteurs liés au développement de l'intégration économique régionale. Tout comme la CEDEAO, la PTA a été conçue par Adebayo Adedeji, secrétaire exécutif de la CEA. Mais alors que la PTA est un exemple d'évolution laborieuse partie de la base, la SADCC comme la CEDEAO sont l'expression d'une volonté politique délibérée, portant la marque personnelle des présidents et des premiers ministres des États qui en sont membres. De même que les six membres francophones de la CEAO sont signataires du Traité de la CEDEAO, les États membres de la SADCC sont tous membres potentiels de la PTA. En outre, comme dans le cas de la CEDEAO et de la CEAO, il y a dans les origines, les structures institutionnelles, les sources de financement, les idéologies et les stratégies de la SADCC et de la PTA des différences marquées, en dépit de la similarité générale de leurs objectifs et de leurs programmes, et de la convergence croissante de leur démarche.

Autre manifestation de l'intérêt que suscite actuellement la coopération régionale en Afrique, la création, en décembre 1981, de la Confédération sénégalienne qui regroupe la Gambie et le Sénégal en vue d'une union économique et monétaire. La Confédération est l'aboutissement de nombreuses années d'efforts pour instaurer une coopération économique plus étroite entre les deux pays. La dernière initiative d'intégration économique est le traité, signé en octobre 1983 à Libreville, qui porte création de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cette communauté, qui rassemble les membres actuels de l'UDEAC et ceux de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, est destinée à jouer en Afrique centrale le rôle que joue la CEDEAO en Afrique de l'Ouest.

Ces nouvelles formes d'intégration régionale partagent le même objectif fondamental : réduire la dépendance des États membres à l'égard des forces extérieures qui tentent d'influer sur les politiques et les orientations économiques des pays africains ; coordonner les programmes de développement dans les différents secteurs et sous-secteurs afin d'accélérer le rythme de la croissance économique et du développement. La

CEDEAO, par exemple, s'est donné pour objectif principal l'expansion de la coopération et du développement dans pratiquement tous les domaines de l'activité économique afin de « réduire progressivement la dépendance économique de la Communauté à l'égard du monde extérieur », ce qui est le préalable indispensable à la réalisation des objectifs structurels de base du développement. De même, la SADCC est née du souci commun de ses neuf membres de réduire leur dépendance économique envers l'Afrique du Sud et, à terme, de s'en affranchir. Pretoria est au centre de leurs préoccupations mais ce n'est pas uniquement d'elle qu'ils veulent se libérer. Comme l'a souligné le président Machel du Mozambique dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'inauguration de la deuxième Conférence de la SADCC à Maputo en 1980, « les séquelles du colonialisme subsistent dans nos pays [...] ainsi que la mentalité de dépendance, le fatalisme<sup>13</sup> ». En revanche, la PTA, dont les membres sont plus nombreux, ne cherche pas directement à s'affranchir de l'Afrique du Sud. Elle préfère préconiser une approche positive du problème, affirmant que, si elle parvient à stimuler les échanges et le développement dans la région, la dépendance actuellement alarmante envers l'Afrique du Sud diminuera d'autant. Dans le contexte d'un nouvel ordre économique international, il faut également voir dans ces nouvelles initiatives régionales l'expression directe du souci plus général des pays pauvres d'Afrique d'éliminer, ou tout au moins de réduire, les inégalités inhérentes au système économique international existant.

Dans quelle mesure ces nouvelles organisations régionales disposent-elles effectivement des moyens et du pouvoir de faire face aux problèmes préoccupants que pose le piège de la dépendance et du néocolonialisme ? En d'autres termes, dans quelle mesure sont-elles capables de créer les conditions qui permettront un développement autonome et auto-entretenu ? Dans le contexte africain, une évolution de ce type ne peut que procéder de la transformation des structures de production. La CEDEAO, la SADCC ou la PTA peuvent-elles contribuer à ce type de transformation ? On ne saurait trop insister sur le fait qu'on ne peut espérer voir l'intégration régionale donner les résultats escomptés tant que les partenaires régionaux resteront intégrés au système international. Autrement dit, l'autonomie régionale est incompatible avec l'intégration mondiale et transnationale. Dans quelle mesure ces nouvelles organisations régionales sont-elles donc parvenues, en quelques années d'existence, à réduire la dépendance ? Quel est l'avenir des systèmes d'intégration économique régionale en Afrique ?

De nombreux théoriciens du développement admettent aujourd'hui que les processus d'évolution régionale ne sont ni autonomes ni spontanés mais qu'ils répondent aux relations d'interdépendance et d'interaction qui caractérisent l'ordre mondial. Car, si l'on en croit Philippe Schmitter, « il

13. A. Kgarabe, 1981. p.23.

serait extrêmement difficile d'isoler les débats régionaux de leur contexte de dépendance économique et politique mondiale, quelles que soient les intentions auxquelles ils répondent à l'origine<sup>14</sup>. L'action des forces extérieures, ou de ce que Schmitter a appelé « la pénétration extérieure », influe profondément sur le cours de toute entreprise d'intégration. Les analyses de Steven Langdon et Lynn Mytelka de l'UDEAC<sup>15</sup> ou celle effectuée par Peter Robson pour la CÉAO<sup>16</sup> nous fournissent d'excellents exemples de la manière dont les sociétés transnationales et autres intérêts étrangers ont non seulement tiré profit de l'intégration régionale africaine au détriment des États membres mais aussi empêché ces pays d'utiliser au mieux les institutions de coopération économique et de modifier les structures de production et les structures industrielles afin de développer les échanges à l'intérieur de l'Afrique et de rendre le continent moins tributaire de l'étranger.

Compte tenu de cette situation, il est facile de prévoir le type de problèmes que la pénétration extérieure risque de poser aux nouvelles formes d'intégration régionale. Il faut, par exemple, affranchir les États membres de la CEDEAO, de la SADC, de la PTA ou de la CEEAC des rapports de dépendance qui les lient aux puissances étrangères en exerçant un contrôle plus étroit sur les ressources au moyen des institutions nationales et régionales. Le problème étant complexe, la question qui se pose est la suivante : les dispositions des traités portant création de ces nouvelles structures régionales sont-elles suffisantes pour affronter le défi de la dépendance ?

Les faits donnent à penser qu'aucune des nouvelles institutions régionales ne dispose des moyens juridiques suffisants pour s'attaquer au problème complexe que constitue la réduction de la dépendance. Ainsi, bien que le protocole de la CEDEAO sur les règles d'origine contiennent des dispositions visant à remédier aux problèmes posés par les liens avec l'extérieur, la question de la participation et des intérêts étrangers n'y est pas véritablement abordée. Or, pendant longtemps encore, les intérêts étrangers resteront majoritaires dans la plupart des entreprises industrielles d'Afrique de l'Ouest. Notons à ce propos un fait important : si l'article 32 du Traité de la CEDEAO invite expressément le Conseil des ministres de cette organisation à prendre des mesures efficaces en vue d'une réduction progressive de la dépendance, il n'existe au sein de la CEDEAO aucune structure ni aucun mécanisme habilité à entamer des négociations avec les acteurs extérieurs au nom de la Communauté<sup>17</sup>. Le Traité de la CEDEAO ne contient pas non plus de disposition relative à l'instauration d'un régime commun applicable aux investissements étrangers et à la réduction progressive de la participation étrangère au capital ; par ailleurs, contrairement à ce qui est prévu dans le

14. P. C. Schmitter, 1972, p. 8.

15. S. Langdon et L. K. Mytelka, 1979, p. 179-180.

16. P. Robson, 1983, p. 41.

17. J. P. Renninger, 1982, p. 170.



cadre du Marché commun andin en Amérique latine, il n'existe aucun organe chargé de surveiller les importations de technologies. Ainsi, le Traité de la CEDEAO passe très largement sous silence la redéfinition des rapports de cette organisation avec le monde extérieur qui est pourtant au cœur du problème de la dépendance.

Bien que les pays membres de la SADCC aient choisi de réduire leur dépendance envers l'Afrique du Sud en priorité dans le secteur des transports et des communications et qu'ils aient à cette fin créé la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC), la mise en œuvre de ce louable projet est, paradoxalement, subordonnée à l'existence d'une aide et d'investissements d'origine étrangère. Il peut sembler contradictoire qu'une organisation qui s'est donné pour tâche de favoriser l'autonomie et de réduire la dépendance économique à l'égard de tout pays ou groupe de pays se soit employée avec tant d'industrie à cultiver des relations avantageuses avec des partenaires étrangers bienveillants, principalement occidentaux; la SADCC a dû finalement admettre que ses priorités ne coïncidaient peut-être pas nécessairement avec celles des parties dont elle espérait obtenir une assistance au développement. Dans le passé, cette politique a eu pour effet d'amener l'organisation à présenter des projets en fonction moins des avantages qu'en tirerait la région que de l'intérêt qu'ils présentaient pour les pays donateurs éventuels. Ainsi, soucieux qu'ils sont d'échapper à l'emprise de l'Afrique du Sud, les membres de la SADCC semblent s'être placés à la merci de nouveaux donateurs occidentaux, ce qui constitue une nouvelle forme de dépendance. En outre, en concentrant ses efforts sur la remise en état des systèmes de transports hérités du colonialisme, la SADCC risque de perpétuer et de renforcer les structures « néocoloniales » des échanges et de la production et de faire obstacle au développement des échanges entre ses pays membres.

### Régionalisme contre panafricanisme extrarégional

Le difficile problème de la dépendance qui se pose aux nouvelles organisations régionales a été considérablement compliqué par l'apparition d'un nouveau type de panafricanisme extrarégional qu'illustre la Convention de Lomé passée entre la CEE et l'Afrique. Car du point de vue du changement des structures, notamment, le nouveau « régime » de Lomé n'est en aucune manière un moyen de provoquer une conversion spectaculaire de l'Europe ou de l'Afrique. La pérennisation des structures de dépendance datant de la colonisation est aussi perceptible que le changement, si changement il y a. Le néocolonialisme que pratique la CEE consiste à consolider et à maintenir le *statu quo* qui caractérisait l'ordre ancien — les structures de dépendance traditionnelles mises en place après la conférence de Berlin de 1884 et les structures postcoloniales. Si la conférence de Berlin a instauré la domination coloniale en Afrique, le Traité de Rome, qui a donné naissance à la CEE, a consacré l'avènement du néocolonialisme et de la dépendance dans le continent. Voilà pourquoi

Nkrumah, le champion du panafricanisme, a immédiatement dénoncé la CEE dans laquelle il voyait un nouveau système de « colonialisme collectif qui sera plus puissant et plus dangereux que les anciens fléaux dont nous nous efforçons de nous débarrasser ». L'accord de Lomé n'est pas un document progressiste ouvrant la voie à l'établissement de relations d'interdépendance bénéfiques et mieux équilibrées entre l'Europe et l'Afrique mais plutôt un nouvel avatar de l'impérialisme. C'est pourquoi, malgré la diversité de l'assistance accordée par l'Europe aux nouveaux groupes régionaux d'États africains, par le biais de Lomé I et Lomé II, il est incontestable que les rapports qui se sont instaurés entre l'Europe et l'Afrique ont considérablement renforcé la dépendance collective de cette dernière à l'égard de l'Europe, au moyen des relations commerciales, de la coopération industrielle, du développement économique financé par l'aide de la CEE et des services consultatifs fournis par divers organismes.

Il en résulte qu'à maints égards, ce nouveau panafricanisme extrarégional qu'illustrent les Conventions de Lomé est, par essence, incompatible non seulement avec les objectifs fondamentaux du Plan de Lagos mais aussi avec les conceptions, les stratégies de développement et les objectifs essentiels du panafricanisme au niveau régional, les nouvelles organisations régionales africaines, notamment la CEDEAO, la SADCC et la PTA, ayant adopté, comme on l'a déjà dit, une stratégie de développement autonome afin de réduire leur dépendance envers les anciennes métropoles et le système économique international en général (et dans le cas de la SADCC et de la PTA également envers l'Afrique du Sud). Par ailleurs, Lomé instaure entre l'Europe et l'Afrique des rapports verticaux alors que les nouveaux systèmes d'organisation régionale sont le reflet de rapports horizontaux Sud-Sud<sup>18</sup>. Sur le plan structurel, ce nouveau type de panafricanisme n'offre donc aucune nouvelle orientation à l'Afrique, il ne présente aucun caractère novateur et n'ouvre aucune perspective nouvelle. Au contraire, il entérine la validité de la conception actuelle du développement africain et favorise la pénétration capitaliste en Afrique. En résumé, les différents systèmes d'intégration économique régionale en Afrique doivent impérativement renforcer leur autonomie économique pour réduire leur dépendance à l'égard des pays industrialisés, sinon s'en affranchir, et favoriser ainsi leur développement, mais il n'est pas du tout certain que cette stratégie pourra aboutir dans le cadre des Conventions de Lomé.

## Panafricanisme et régionalisme : synthèse et conclusion

Pour le meilleur ou pour le pire, l'Afrique atteint sa majorité. L'âge d'or du panafricanisme en tant que mouvement de décolonisation politique porteur des plus grands espoirs est révolu. Lui a succédé l'âge du pana-

18. S. K. B. Asante, 1984.

fricanisme en tant qu'instrument d'intégration régionale et de décolonisation économique. Le type de régionalisme qui est apparu à partir du milieu des années 70 se rattache étroitement à la question plus large de l'autonomie collective et de l'intégration historique de l'Afrique dans le système international. Il ne fait pas de doute que le maintien de l'Afrique dans le système international a sérieusement compromis le progrès du régionalisme sur le continent. Aujourd'hui, en effet, une grande partie de la coopération économique régionale ne sert pas les intérêts des pays africains mais ceux des organismes d'aide étrangers, des consultants et des sociétés transnationales<sup>19</sup>. Ainsi qu'on l'a noté dans le cas, par exemple, de la SADCC, de l'UDEAC et de la CEAO, les principaux bénéficiaires de l'intégration régionale ont été les centres fournissant l'aide, les techniques et les investissements étrangers. L'Afrique se heurte donc à un problème majeur car la coopération économique, qui est l'épine dorsale de l'autonomie collective, ne peut être efficacement utilisée comme instrument de développement régional tant que les pays participants n'ont pas réellement la maîtrise des secteurs clés de l'économie ou des ressources qui alimentent les projets communs.

Qui plus est, les élites africaines ou les groupes qui collaborent avec l'étranger, et dont les intérêts sont très proches de ceux de certaines forces transnationales ou étrangères, s'opposeront vraisemblablement à tout effort visant à parvenir à un niveau élevé d'intégration, qui entraînerait une diminution de la dépendance, ou à tout changement radical qui pourrait aboutir à un réaménagement des structures politiques et économiques ainsi que des relations avec l'étranger et serait contraire à l'orientation traditionnelle tournée vers l'extérieur. Ainsi, l'intégration structurelle des économies africaines et des forces sociales et politiques dominantes du continent dans le système capitaliste international a, dans une large mesure, empêché les pays africains de modifier *radicalement* cette structure de dépendance, même s'ils étaient disposés à le faire.

En outre, étant donné le profond enracinement du néocolonialisme en Afrique et la grande variété des marchés et des sources d'approvisionnement en investissements et en techniques existant dans les différentes puissances métropolitaines, toute rupture brutale des rapports étroits qu'entretient l'Afrique avec les pays industrialisés aurait probablement des conséquences intolérables sur l'économie fragile des pays du continent. Les pays africains peuvent donc choisir de participer au système tout en cherchant à bénéficier de conditions qui leur permettraient d'avoir plus de poids sur le monde industrialisé. D'où la nécessité pour les systèmes africains d'intégration régionale d'adopter une attitude pragmatique et souple face à la question de la dépendance et de la menace néocoloniale.

Dans cette perspective, les organisations régionales africaines seront peut-être amenées à diversifier leurs relations économiques avec le monde

19. A. Jalloh, 1976, p. 49.

extérieur, qu'il s'agisse de leurs partenaires commerciaux ou de leurs sources d'approvisionnement en techniques et en capitaux. Une telle stratégie est de nature à renforcer le pouvoir de négociation des gouvernements des États africains en leur permettant d'opposer à leur profit un pays développé à un autre. On ne soulignera jamais assez combien il importe de diversifier les liens économiques avec le monde extérieur, comme Ali Mazrui l'a fait observer : « [...] il est des cas où la liberté commence avec la multiplication des maîtres. Si la propriété et le pouvoir de contrôle sont aux mains d'une seule puissance, la liberté est le plus souvent particulièrement restreinte. Mais qu'une société africaine cultive l'art de faire l'objet d'une rivalité entre plusieurs puissances, et la porte de la libération peut s'entrouvrir. Dépendre de deux géants, et notamment de géants rivaux, permet parfois d'opposer l'un à l'autre et de tirer parti au mieux de sa situation<sup>20</sup>. »

Les organisations régionales africaines ont un autre moyen de s'affranchir de la dépendance : établir des rapports économiques privilégiés avec les systèmes d'intégration régionale d'Asie et d'Amérique latine. Plus concrètement, ce type d'« intégration horizontale » passe par le développement de la coopération économique entre pays en développement qui, pour Elvin Laszlo, constitue « le nouvel impératif du développement des années 80 ». L'action conjointe dans le domaine de la coopération économique et technique ouvre de vastes perspectives. Elle peut jouer un rôle crucial en permettant aux pays en développement de défendre le prix de leurs exportations de matières premières et de renforcer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Elle peut également favoriser le développement des capacités locales dans le domaine scientifique et technique, faciliter la commercialisation des produits des pays en développement, les aider à accroître leur capacité industrielle et, avant tout, renforcer leur pouvoir de décision au sein des institutions multilatérales.

Les pays africains et leurs dirigeants doivent être disposés à modifier radicalement leurs politiques et leurs institutions et, notamment, à redéfinir les objectifs de développement aux niveaux national et régional pour tenir pleinement compte du rôle efficace que peut jouer l'intégration régionale dans la solution des problèmes de la dépendance et du sous-développement. Toutefois, il ne saurait y avoir de réelle stratégie de développement régional tant que les différents États n'auront pas défini une politique commune de réglementation et de planification régionales pour résoudre le problème des investissements étrangers et de la dépendance technique. Une telle politique devrait s'appuyer sur une action de grande envergure tendant à la création d'un institut commun de recherche et de développement industriels qui serait également chargé d'étudier l'utilité de la technologie étrangère et les conditions dans lesquelles il convient de l'acquérir ou de l'adapter aux fins de projets de développement communs.

20. A. A. Mazrui, 1980a, p. 82.

Enfin, et quelle que soit la stratégie retenue pour sortir de l'état de dépendance, la priorité devra être accordée aux réformes de politique intérieure. De telles réformes exigent de la discipline et des sacrifices. Nous autres, Africains, devons accepter la discipline, la modération et l'austérité nécessaires à l'instauration de ce qu'on pourrait appeler un nouvel ordre intérieur si nous espérons parvenir un jour à transformer les relations de dépendance permanente que nous entretenons avec les pays industrialisés en rapports d'interdépendance bénéfiques qui déclencheront au sein de la société africaine le moteur nécessaire à une croissance économique soutenue. Comme l'a noté l'éminent historien africain Ade Ajayi, avec un « optimisme prudent » : « La vision d'une nouvelle société africaine devra nécessairement s'élaborer en Afrique, procéder de l'expérience historique africaine et du sens de la continuité de l'histoire africaine. L'Africain n'est pas encore maître de son destin, mais il n'en est pas non plus complètement le jouet<sup>21</sup>. »

21. J. F. A. Ajayi, 1982, p. 8.